

ANNEXE

Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs
au changement de la mention du sexe ou de nom
d'une personne de moins de 18 ans**Important**

- Lisez les renseignements généraux.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Simplification de vos démarches

Si le changement demandé prend effet, le Directeur de l'état civil en avisera certains ministères et organismes gouvernementaux en leur transmettant les renseignements nécessaires pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, les prénoms inscrit au dossier de la personne visée dans ces organisations et ainsi vous éviter les démarches à accomplir auprès d'elles relativement à ce changement. Vous n'aurez pas à leur fournir un certificat de changement de nom, de changement de la mention du sexe et, s'il y a lieu les prénoms et un nouveau certificat de naissance comme preuve du changement. Notez que vous devrez quand même communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec afin d'obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie.

Les ministères et organismes qui seront automatiquement avisés sont les suivants :

■ **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Pour modifier le nom, la mention du sexe et, s'il y a lieu, les prénoms inscrit au dossier dans le cadre du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments, le cas échéant.

■ **Retraite Québec**

Pour modifier le nom, la mention du sexe et, s'il y a lieu, les prénoms inscrit au dossier dans le cadre du Régime de rentes du Québec et de la mesure de l'Allocation familiale.

Le Directeur avisera également le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Retraite Québec (pour les régimes de retraite du secteur public), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que le ministère de la Sécurité publique (pour le Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) s'ils sont visés par les réponses que vous fournirez dans ce formulaire.

Attention! Vous devez vérifier si la personne visée par le changement a des démarches à accomplir auprès d'autres ministères et organismes.

Renseignements sur la personne visée par le changement

1. Nom de famille	2. Prénom usuel avant le changement demandé		
3. Sexe			
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)			
4. Date de naissance		5. Numéro d'assurance sociale	
Année	Mois	Jour	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>

Régie de l'assurance maladie du Québec

6. Inscrivez le numéro d'assurance maladie de la personne visée par le changement. Dès que vous serez avisé que le changement a pris effet, **vous devrez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec pour obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie**, car celle dont elle est titulaire ne sera plus valide.

Numéro d'assurance maladie

<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

7. La personne visée par le changement a-t-elle un dossier au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (programme d'aide financière, programme d'aide et d'accompagnement social, programme, mesure ou service d'aide à l'emploi, programme de qualification professionnelle ou sommes dues au Centre de recouvrement) ?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez le numéro de dossier au Ministère (CP-12) et, s'il y a lieu, le numéro de qualification professionnelle.

Numéro de dossier au Ministère

<input type="text"/> - <input type="text"/>

Numéro de qualification professionnelle

<input type="text"/> - <input type="text"/>

Retraite Québec – Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE ou autre)

8. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations d'un régime de retraite du secteur public ?

Oui Non

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

9. La personne visée reçoit-elle des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (indemnités de remplacement du revenu, indemnités de décès, remboursement de médicaments, paiement d'une prothèse auditive, allocations d'aide personnelle à domicile, des soins ou des traitements, etc.) ?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez son numéro de dossier à la Commission. **Les renseignements seront transmis seulement si le numéro de dossier est inscrit.**

Numéro de dossier à la Commission

<input type="text"/> - <input type="text"/>

Répondez à cette question seulement si le changement demandé concerne le prénom usuel ou les autres prénoms.

Ministère de la Sécurité publique – Service d'immatriculation des armes à feu du Québec

10. La personne visée par le changement est-elle propriétaire d'une ou de plusieurs armes à feu sans restriction **immatriculées** au Fichier d'immatriculation des armes à feu du Québec ?

Oui Non